

## COMMUNE DE LAUSSONNE

### PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2022 A 20 H 30

Date de convocation : 01 / 06 / 2022  
Effectif légal du conseil municipal : 15

Présents :

|   |                      |   |                    |
|---|----------------------|---|--------------------|
| X | Rémy BENOIT          | X | Guillaume HABOUZIT |
| X | Fernand CHAIZE       | X | Audrey IACONA      |
| X | Marie-Hélène CHAPUIS | X | Gérard MIALON      |
|   | Séverine CHAPUIS     | X | Michel MIRMAND     |
| X | Sandrine EXBRAYAT    |   | Odile ROMIEU       |
| X | Franck FARGIER       |   | Alain SABATIER     |
| X | Teddy GARDES         | X | Sylvie SAGNARD     |
| X | Émilie ARSAC         |   |                    |

Absent(s) : 0

Excusé(s) représenté(s) : 3

Mme Séverine CHAPUIS représentée par M. Michel MIRMAND  
Mme Odile ROMIEU représentée par M. Guillaume HABOUZIT  
M. Alain SABATIER représenté par M Teddy GARDES

Secrétaire de séance : Mme Audrey IACONA

### ORDRE DU JOUR

- 1 Vote de ligne de trésorerie
- 2 Délégation de pouvoir
- 3 Compte rendu décision virement de crédit
- 4 Compte rendu souscription paie à façon
- 5 Compte rendu demande acompte subvention maison médicale
- 6 Approbation décisions
- 7 Questions diverses

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Modification délibération 48 du 16 / 08 / 2021
- Délibération : avenant local commercial / ETS VOCANSON

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces 2 rajouts

## **1 . Vote d'une ligne de trésorerie**

Pour le besoin de trésorerie de la la commune le Maire explique qu'il y a lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d' Epargne , aux conditions suivantes :

- Montant : 200 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt applicable : 0,99 %
- Commission de non utilisation : 0,25%
- Frais de dossier : 0 €

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 12 voix Pour , 3 Contre , 0 Abstention approuve et autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie aux conditions ci-dessus .**

## **2 . Délégation de pouvoir**

Le Maire expose : afin d'optimiser la gestion de la dette de la commune, il semble opportun de déléguer au maire les compétences de l'assemblée délibérante en matière de ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 € annuel . Cette délégation permettra de gagner en réactivité dans le cadre d'une gestion active de la dette telles que la décision de mobiliser effectivement la ligne de trésorerie, celle de rembourser les fonds tirés et d'effectuer des tirages infra annuels ..

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 12 voix Pour , 3 Contre , 0 Abstention approuve cette délégation au Maire en matière de ligne de trésorerie pendant toute la durée de son mandat, conformément aux termes de l'article L2122-22 du CGCT dans les conditions et limites définies ci-dessus**

## **3. Compte rendu décision virement de crédit**

Le Maire expose la nécessité de régulariser la participation de la commune de Freycenet la Tour à notre égard, nous devons procéder à une annulation de titre émis en 2020 et les refaire avec les nouveaux montants sur l'année 2022 . Il y a lieu d'autoriser le virement de 1600 € du chapitre 022 (dépenses imprévues) vers le chapitre 67 (charges exceptionnelles) pour 1600 €

**Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal par 12 voix Pour, 0 Contre , 3 Abstentions autorise le Maire à effectuer les démarches administratives et signer tous les documents nécessaires .**

## **4 . Compte rendu souscription paie à façon**

Le Maire expose que suite à l'arrêt de travail de la secrétaire de mairie , il a passé une convention avec le Centre de Gestion 43 pour utiliser le service « Paie à façon » . C'est un service optionnel du CDG43 chargé d'établir les bulletins de paie, sur la base des informations qui lui sont fournies .

Le droit d'entée est de 200 € auquel s'ajoute un montant de 10 € par bulletin de salaire calculé .

## **5 . Compte rendu demande acompte subvention maison médicale**

Le Maire expose que nous avons reçu un acompte de 30% de la DETR soit 63 000€ en mars et 16 000 € du Département en 2021 et qu'une demande d'acompte de 60 790 € a été validé par la Région .A ce jour les dépenses s'élèvent à 238 000 € .

## ....6.. Approbation des décisions

Le conseil municipal prend acte des décisions exposées par le maire

### . Rajouts ordre du jour :

- **Modification délibération 48 du 16 / 08 / 2021**

Le Maire précise qu'il y a lieu de prendre une nouvelle délibération concernant la vente d'un bien de section au village des Badioux visant à autoriser le déclassement et l'aliénation de 91 m2 du domaine communal au profit de M et Mme GORY.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour, 0 Contre, 3 Abstentions autorise le déclassement et l'aliénation du domaine communal et autorise le Maire aux fins de signature de tous documents s'y rapportant .**

- **Délibération : avenant local commercial / ETS VOCANSON**

M Guillaume Habouzit expose qu'une Modification du Marché portant avenant concernant les travaux de réfection de la toiture du local commercial réalisés par la SAS Vocanson Frères , 9 route de Freycenet 43150 Laussonne, est nécessaire . En effet la dépose de la couverture et des chevrons a fait apparaître de nombreux défauts au niveau des arasements, afin de les consolider il a fallu les reprendre en intégralité.

Le montant de l'avenant est de 4 998,66 € HT soit 5 998,39 € TTC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix Pour, 0 Contre, 2 Abstentions approuve cette modification et autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires .**

### 7 . Questions diverses

L »employé technique Patrick REYNAUD ne souhaite pas prolonger son contrat, celui-cii prendra fin le 13 juillet 2022.

Le lot 10 -lotissement Les Coustilles – pour lequel un compromis de vente a été signé , ne sera pas vendu ; l'acquéreur n'ayant pu obtenir de prêt bancaire .

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 15**

**Le maire Fernand CHAIZE**

